

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS  
MISSION INTERMINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PRÊTS ET AVANCES  
À DES PARTICULIERS OU  
À DES ORGANISMES PRIVÉS





## NOTE EXPLICATIVE

---

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2021 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

**Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :**

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2021 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2021 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.



## SOMMAIRE

---

<b>MISSION : Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</b>	<b>7</b>
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	21
<i>Éléments transversaux au programme</i>	21
<i>Justification par action</i>	23
04 – <i>Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement</i>	23
<b>PROGRAMME 862 : Prêts pour le développement économique et social</b>	<b>25</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	28
1 – <i>Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises</i>	28
Présentation des crédits	30
Justification au premier euro	33
<i>Éléments transversaux au programme</i>	33
<i>Justification par action</i>	36
01 – <i>Prêts pour le développement économique et social</i>	36
02 – <i>Prêts participatifs pour le développement économique et social</i>	37
<b>PROGRAMME 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</b>	<b>39</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Présentation des crédits	41
Justification au premier euro	43
<i>Éléments transversaux au programme</i>	43
<i>Justification par action</i>	45
01 – <i>Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</i>	45
<b>PROGRAMME 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie</b>	<b>47</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	48
Présentation des crédits	49
Justification au premier euro	51
<i>Éléments transversaux au programme</i>	51
<i>Justification par action</i>	53
01 – <i>Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie</i>	53
<b>PROGRAMME 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</b>	<b>55</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	56
Présentation des crédits	57
Justification au premier euro	59
<i>Éléments transversaux au programme</i>	59
<i>Justification par action</i>	61
01 – <i>Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</i>	61

<b>PROGRAMME 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>	<b>63</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	64
Présentation des crédits	66
Justification au premier euro	69
<i>Éléments transversaux au programme</i>	69
<i>Justification par action</i>	71
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	71
<b>PROGRAMME 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19</b>	<b>73</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	74
Objectifs et indicateurs de performance	76
1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise	76
2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire	78
Présentation des crédits	80
Justification au premier euro	83
<i>Éléments transversaux au programme</i>	83
<i>Justification par action</i>	85
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	85

MISSION  
**Prêts et avances à des particuliers ou à des  
organismes privés**

---

## Présentation du compte

(version RAP 2020 à actualiser)

Ce compte est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État » ;
- Section n° 2 : « Prêts pour le développement économique et social » ;
- Section n° 3 : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».
- Section n° 4 : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 ».

Depuis 2014, la première section ne comporte plus que les « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04 du programme 861).

La deuxième section correspond :

- aux « Prêts pour le développement économique et social », (programme 862) ;
- aux « Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran » (programme 868) ;
- aux « Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir » (programme 876, qui porte le financement en prêt du plan Nano 2022) ;
- aux prêts pour le « Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie » (programme 878, créé en 2021).

La troisième section comporte une unique action : « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » (programme 869).

La quatrième section comporte une unique action : « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 » (programme 877).



## Équilibre du compte et recettes

### ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	30 000 48 659	50 000 0	50 000 0	-20 000 +48 659
861 - Prêts et avances pour le logement des agents de l'État		50 000 0	50 000 0	
Section : Prêts pour le développement économique et social	524 267 105 557 538 624	275 000 000 611 108 448	301 000 000 576 708 448	+223 267 105 -19 169 824
862 - Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 411 108 448	75 000 000 350 708 448	
868 - Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran		0 0	0 0	
876 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0 0	26 000 000 26 000 000	
878 - Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie		200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000	
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	416 000 000 296 043 203	-416 000 000 -296 043 203
869 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0 0	416 000 000 296 043 203	
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19	18 490 000	0 123 372 500	0 123 372 500	+18 490 000 -123 372 500
877 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19		0 123 372 500	0 123 372 500	
<b>Total et solde</b>	<b>542 787 105</b> <b>557 587 283</b>	<b>275 050 000</b> <b>734 480 948</b>	<b>717 050 000</b> <b>996 124 151</b>	<b>-174 262 895</b> <b>-438 536 868</b>
<b>Solde cumulé du compte depuis sa création</b>				<b>-3 308 545 146</b>

(+ : excédent ; - : charge)

### ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

#### Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Le solde constaté est positif, en l'absence de dépenses sur le programme 861 en 2021.

#### Section « Prêts pour le développement économique et social »

Le solde exécuté est négatif, contrairement à la prévision LFI : si le montant des recettes est proche de la prévision (avec notamment le remboursement de 500 M€ au titre du prêt accordé à OSEO en 2011 sur le programme 864), les dépenses ont été nettement supérieures aux crédits inscrits en LFI, le programme 862 ayant consommé une partie des crédits ouverts en 2020 et reportés en 2021 pour poursuivre le soutien aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire. Les dépenses des programmes 876 et 878 ont été conformes aux prévisions.

---

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

---

Mission

Équilibre du compte et recettes

**Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle »**

Le déficit constaté a été nettement inférieur à la prévision initiale. Aucune recette n'était prévue et n'a été encaissée pour cette section ; le niveau de dépenses du programme unique de cette section a été plus faible que prévu.

**Section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »**

Le programme 877 fait partie des dispositifs financiers mis en place en urgence au printemps 2020 par le gouvernement pour aider les entreprises faisant face à des difficultés de liquidités. Dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire, la section présente un solde négatif, en l'absence d'encaissement des recettes initialement prévues et en raison de la reprise des dépenses sur le programme.

## RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	30 000	48 659	+18 659
02 - Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat		46	+46
04 - Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	30 000	48 613	+18 613
Section : Prêts pour le développement économique et social	524 267 105	557 538 624	+33 271 519
05 - Prêts accordés au titre du soutien à la filière nickel			
06 - Prêts pour le développement économique et social	23 862 000	57 133 518	+33 271 518
07 - Prêts à la filière automobile	405 105	405 105	0
09 - Prêts aux petites et moyennes entreprises	500 000 000	500 000 000	
12 - Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir			
Section : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
10 - Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			
Section : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19	18 490 000		-18 490 000
11 - Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19	18 490 000		-18 490 000
<b>Total</b>	<b>542 787 105</b>	<b>557 587 283</b>	<b>+14 800 178</b>

### Section « Prêts et avances pour le logement des agents de l'État »

Les recettes ont été supérieures à la prévision initiale. Elles correspondent aux mensualités de remboursement de trois prêts en cours, dont le dernier a été accordé au second semestre 2020.

### Section « Prêts pour le développement économique et social »

Les recettes correspondent :

- sur la ligne 09 au remboursement du prêt accordé en 2011 à Oséo sur le programme 864 « Prêts aux PME » ;
- sur la ligne 06 à des remboursements de prêts du fonds de développement économique et social (FDES) consentis à des entreprises en difficulté dans le cadre de plans de sauvetage. Compte tenu de la nature des prêts accordés, les recettes, comme la consommation de crédits du programme 862, sont volatiles et peuvent évoluer significativement en cours de gestion. Les recettes perçues en 2021 ont été nettement supérieures aux prévisions, compte tenu des remboursements des prêts précédemment accordés à l'entreprise CNIM en raison d'un refinancement d'un prêt FDES antérieur ;
- sur la ligne 07 au remboursement de prêts accordés à la filière automobile sur le programme 863 entre 2010 et 2015.

---

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

---

Mission

Équilibre du compte et recettes

**Section « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle » et section « Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19 »**

Aucune recette n'a été comptabilisée en 2021 sur ces deux sections.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État</b>			
Prévision	50 000	50 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	50 000	50 000	
Exécution	0	0	
<b>862 – Prêts pour le développement économique et social</b>			
Prévision	1 269 328 500	1 366 628 500	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	75 000 000	75 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 194 328 500	1 291 628 500	
Exécution	411 108 448	350 708 448	
<b>868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran</b>			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
<b>878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie</b>			
Prévision	200 000 000	200 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	200 000 000	200 000 000	
Exécution	200 000 000	200 000 000	
<b>876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir</b>			
Prévision	0	26 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	26 000 000	
Exécution	0	26 000 000	
<b>869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle</b>			
Prévision	100 000 000	340 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	416 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	100 000 000	-76 000 000	
Exécution	0	296 043 203	
<b>877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19</b>			
Prévision	350 000 000	350 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	350 000 000	350 000 000	
Exécution	123 372 500	123 372 500	
<b>Total Prévision</b>	<b>1 919 378 500</b>	<b>2 282 678 500</b>	

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>Total Exécution</b>	<b>734 480 948</b>	<b>996 124 151</b>	

*\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois*

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Récapitulation des crédits et des emplois

Mission

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 42 740	50 000 0	50 000 42 740	50 000 0
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 42 740	50 000 0	50 000 42 740	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	75 000 000 411 108 448	75 000 000 313 371 500	75 000 000 350 708 448
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	75 000 000 392 400 000	75 000 000 313 371 500	75 000 000 332 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	0 0	0 18 708 448	0 0	0 18 708 448
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	200 000 000 200 000 000
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	200 000 000 200 000 000
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000	26 000 000 26 000 000
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000	26 000 000 26 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	450 000 000 326 231 410	416 000 000 296 043 203
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	450 000 000 326 231 410	416 000 000 296 043 203
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19	0 40 696 899	0 123 372 500	0 40 696 899	0 123 372 500
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	0 40 696 899	0 123 372 500	0 40 696 899	0 123 372 500

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 42 740	50 000 0	50 000 42 740	50 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	50 000 42 740	50 000 0	50 000 42 740	50 000 0
862 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	75 000 000 411 108 448	75 000 000 313 371 500	75 000 000 350 708 448
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	75 000 000 405 671 500	75 000 000 411 108 448	75 000 000 313 371 500	75 000 000 350 708 448
868 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0 0	0 0	0 0	0 0
878 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	200 000 000 200 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	200 000 000 200 000 000	0 0	200 000 000 200 000 000
876 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000	26 000 000 26 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	200 000 000 200 000 000	0 0	100 000 000 100 000 000	26 000 000 26 000 000
869 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	0 0	0 0	450 000 000 326 231 410	416 000 000 296 043 203
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	450 000 000 326 231 410	416 000 000 296 043 203
877 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19	0 40 696 899	0 123 372 500	0 40 696 899	0 123 372 500
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 40 696 899	0 123 372 500	0 40 696 899	0 123 372 500
<b>Total</b>	<b>275 050 000 646 411 139</b>	<b>275 050 000 734 480 948</b>	<b>625 050 000 780 342 549</b>	<b>717 050 000 996 124 151</b>
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	275 050 000 646 411 139	275 050 000 734 480 948	625 050 000 780 342 549	717 050 000 996 124 151



PROGRAMME 861  
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Emmanuel MOULIN**

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Le programme 861 permet le financement des prêts et avances aux agents de l'État pour raisons de service.

Le dispositif « Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement » (action n° 04) vise à faciliter et accélérer la prise de fonction des agents servant à l'étranger par l'attribution d'une aide financière.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	50 000	50 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000	50 000 0	50 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	50 000	50 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**Prêts et avances pour le logement des agents de l'État**

Programme n° 861 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 42 740	50 000	50 000 42 740
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>42 740</b>		<b>42 740</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	50 000 42 740	50 000	50 000 42 740
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>42 740</b>		<b>42 740</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	42 740	50 000	0	42 740	50 000	0
Prêts et avances	42 740	50 000	0	42 740	50 000	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>50 000</b>			<b>50 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>42 740</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>42 740</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+50 000	+50 000		+50 000	+50 000

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	50 000	50 000	0	50 000	50 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>

## Prêts et avances pour le logement des agents de l'État

Programme n° 861 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>50 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>50 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>50 000</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement		50 000	50 000 0		50 000	50 000 0

Afin de faciliter et d'accélérer la prise de fonction des agents de l'État servant à l'étranger, l'article 65 de la loi de finances initiale pour 1979 a instauré en leur faveur un dispositif d'avances facilitant les démarches relatives à la location d'un logement dans les environs de leur poste d'affectation.

Les dossiers de demande sont présentés par le ministère dont relève l'agent bénéficiaire et sont instruits par la direction générale du Trésor. Le montant de l'avance accordée est calculé en fonction du nombre de points obtenus selon un barème défini en commission interministérielle et représente entre 60 et 80 % du montant de l'avance totale demandée. Ces avances portent intérêt à un taux de 1 % et sont remboursables par mensualités, calculées selon la durée de l'avance.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	50 000		50 000	
Prêts et avances	50 000		50 000	
<b>Total</b>	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	

Aucune avance n'a été accordée en 2021.





PROGRAMME 862  
**Prêts pour le développement économique et social**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social

Le programme 862 permet de financer des prêts du Fonds pour le développement économique et social (FDES) octroyés par l'État à des entreprises pour accompagner leur restructuration financière et commerciale.

Ces prêts constituent des interventions ponctuelles de l'État au plan de financement d'entreprises en restructuration et rencontrant des difficultés à accéder au marché du crédit.

Les prêts portent intérêts. Ils permettent d'assurer un effet de levier sur la mobilisation des concours financiers privés en crédibilisant le plan d'affaires présenté. Ils constituent ainsi une réponse aux défaillances du marché du crédit sur des entreprises en retournement.

Les modalités de ces prêts sont établies dans le respect de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Plus spécifiquement, la typologie des prêts du Fonds pour le développement économique et social s'est élargie pour répondre aux conséquences de la crise du Covid-19.

- Tout d'abord, les liquidités apportées sous forme de prêt bonifié aux entreprises durement affectées par la crise, en particulier lorsque le recours aux prêts garantis par l'État (PGE) ne s'est pas avéré possible ou suffisant. Ces interventions ont visé à contenir le risque de *credit crunch* pour des entreprises fragiles mais néanmoins viables, apportant ainsi une réponse à une défaillance temporaire de marché liée à la crise sanitaire. Sur le plan juridique, ce type d'intervention a été rendu possible par l'adoption, par la Commission européenne, d'un encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de l'épidémie de covid19. Celui-ci a été prolongé, à date, jusqu'à la fin du premier semestre 2022.
- Ensuite, un dispositif de prêts exceptionnels aux petites entreprises (PEPE) a été mis en œuvre en 2020 et prolongé en 2021. Il s'agit avec ces prêts participatifs d'améliorer la structure de bilan des bénéficiaires, et de permettre à ces entreprises d'avoir un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, chaque prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %. Pour les entreprises employant jusqu'à 10 salariés, le principal maximum est de 10 000 €. Pour les entreprises employant entre 10 et 49 salariés, il est de 50 000 € (100 000 € à titre dérogatoire). La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par les articles 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.
- Enfin, un fonds de transition a été mis en place en 2021, prolongé sur le 1er semestre 2022, qui vise à répondre à des enjeux de renforcement des fonds propres d'entreprises affectées par la crise du COVID. Ce fonds peut prendre la forme de prêts participatifs octroyés par le CIRI au titre du programme 862.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises**

INDICATEUR 1.1 : Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

INDICATEUR 1.2 : Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises

### INDICATEUR

#### 1.1 – Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social	ratio	1,52	1,3	5	1	1,1	5
Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt participatif pour le développement économique et social	ratio			1		Sans objet	1

#### Commentaires techniques

Source des données : CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle).

Mode de calcul : l'indicateur retenu est la moyenne pondérée des effets de levier, sur les capitaux privés, d'apport de fonds publics. Cet effet de levier est, pour les nouveaux financements mis en place pour les entreprises ayant bénéficié d'un prêt pour le développement économique et social, le montant des apports privés rapporté au montant des apports publics. Les apports comprennent les prêts et (quasi-)fonds propres. Lorsqu'un fonds public-privé intervient, son apport est réparti au prorata des souscriptions respectives du public et du privé.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.

- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020 et en 2021 de prêts participatifs de l'État.

### INDICATEUR

#### 1.2 – Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Pérennité des entreprises soutenues, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3	%	80	0	87,5	84	84	100
Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts participatifs pour le développement économique et social accordés en n-3	%	Sans objet	Sans objet	0	Sans objet	Sans objet	80

#### Commentaires techniques

L'indicateur est élaboré sur la base du suivi des remboursements sur trois exercices. Le non-respect du calendrier initial du prêt est pris en compte comme incident de paiement. Cet indicateur n'est révélateur que d'une partie de l'activité du CIRI et des CODEFI, étant donné que la majeure partie des dossiers traités ne fait pas l'objet de l'octroi d'un prêt.

Source des données : CODEFI et CIRI.

Mode de calcul : nombre de prêts consentis en année n-3 sans incident de paiement au cours des années n-3 à n, rapporté au nombre total de prêts consentis en année n-3.

- Sous-indicateur 1 : l'effet de levier est apprécié hors prêts participatifs pour le développement économique et social.
- Sous-indicateur 2 : seuls sont pris en compte les prêts accordés au titre du dispositif mis en place en 2020 et en 2021 de prêts participatifs de l'État.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Pour l'indicateur 1.1

A l'issue de l'exercice 2021, l'effet de levier (1<sup>er</sup> sous-indicateur) s'établit à 110 % pour l'ensemble des prêts FDES octroyés, proche du résultat 2020 (130 %), dans un contexte exceptionnel. Ce résultat intervient dans le contexte d'une prolongation de l'encadrement temporaire des règles en matière d'aide d'État établi par la Commission européenne permettant d'assouplir la doctrine d'intervention de l'État et par là même la recherche d'un effet levier classique. Pour rappel, l'objectif d'effet de levier a été réduit temporairement à 1 en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et de difficultés accrues à réunir des financements privés. Cette réduction temporaire de l'objectif a été formalisée dans la circulaire de juillet 2020 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises fragilisées par la crise de la Covid-19.

Le 2<sup>e</sup> sous-indicateur est sans objet pour 2021 ; il est par ailleurs supprimé à compter de 2022 dans la mesure où il n'apparaît pas adapté au volume des prêts consentis ni à leur nature d'outil de gestion de crise et de financement de dernier recours à des PME et TPE qui ne parviennent pas à accéder à un financement bancaire.

### Pour l'indicateur 1.2

Le 1<sup>er</sup> sous-indicateur mesure la pérennité des entreprises soutenues, trois ans après l'année d'octroi d'un prêt FDES. Pour 2021, la prévision est de 84 %. Sur les 23 prêts accordés par les CODEFI en 2018 (dont 22 au titre du dispositif *ad hoc* du Calaisis), deux ont connu à ce jour un événement de crédit. Les deux prêts accordés par le CIRI aux coopératives actionnaires de Presstalis ont été affectés par un cas de défaut suite à l'entrée en redressement judiciaire de Presstalis. Rapporté au nombre d'entreprises bénéficiaires, l'indicateur affiche donc un bon score, mais cela masque le fait que l'essentiel des montants accordés (90 M€) l'ont été au bénéfice d'une seule entreprise (Presstalis) qui a fait défaut.

Le 2<sup>e</sup> sous-indicateur est sans objet pour 2021. Il ne pourra être renseigné qu'en 2023 pour les premiers prêts, dans la mesure où il comptabilise le taux de pérennité des entreprises trois ans après l'octroi du prêt.

**Prêts pour le développement économique et social**

Programme n° 862 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 392 400 000	<b>75 000 000</b> <b>392 400 000</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	18 708 448	<b>0</b> <b>18 708 448</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 194 328 500	+1 194 328 500	
Total des AE ouvertes	1 269 328 500	1 269 328 500	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>411 108 448</b>	<b>411 108 448</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 332 000 000	<b>75 000 000</b> <b>332 000 000</b>	75 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social	18 708 448	<b>0</b> <b>18 708 448</b>	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+1 291 628 500	+1 291 628 500	
Total des CP ouverts	1 366 628 500	1 366 628 500	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>350 708 448</b>	<b>350 708 448</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 405 671 500	75 000 000	75 000 000 405 671 500
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>405 671 500</b>		<b>405 671 500</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Prêts pour le développement économique et social	75 000 000 313 371 500	75 000 000	75 000 000 313 371 500
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		0	0 0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>313 371 500</b>		<b>313 371 500</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	405 671 500	75 000 000	411 108 448	313 371 500	75 000 000	350 708 448
Prêts et avances	405 671 500	75 000 000	411 108 448	313 371 500	75 000 000	350 708 448
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>75 000 000</b>			<b>75 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 194 328 500			+1 291 628 500	
<b>Total*</b>	<b>405 671 500</b>	<b>1 269 328 500</b>	<b>411 108 448</b>	<b>313 371 500</b>	<b>1 366 628 500</b>	<b>350 708 448</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Prêts pour le développement économique et social**

Programme n° 862 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS****ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2021		594 328 500		691 628 500				
<b>Total</b>		<b>594 328 500</b>		<b>691 628 500</b>				

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		600 000 000		600 000 000				
<b>Total</b>		<b>600 000 000</b>		<b>600 000 000</b>				

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>1 194 328 500</b>		<b>1 291 628 500</b>				



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 392 400 000	75 000 000 392 400 000		75 000 000 332 000 000	75 000 000 332 000 000
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	0 18 708 448		18 708 448	0 18 708 448
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 194 328 500	+1 194 328 500		+1 291 628 500	+1 291 628 500
Total des crédits ouverts	0	1 269 328 500	1 269 328 500	0	1 366 628 500	1 366 628 500
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>411 108 448</b>	<b>411 108 448</b>	<b>0</b>	<b>350 708 448</b>	<b>350 708 448</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+858 220 052	+858 220 052		+1 015 920 052	+1 015 920 052

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 862 a bénéficié de reports à hauteur de 594 328 500 € en AE et 691 628 500 € en CP par arrêté du 13 janvier 2021.

Par ailleurs, la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a ouvert 600 M€ en AE et en CP pour accroître la capacité de financement du fonds de transition dont l'objectif est de soutenir, par des prêts et des instruments de quasi-fonds propres, les entreprises qui ont besoin de liquidités ou de renforcer leur haut de bilan, du fait de leur endettement et de la dégradation de leur solvabilité.

## Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>1 269 328 500</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>1 366 628 500</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>411 108 448</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>350 708 448</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>97 300 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>858 220 052</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>253 408 448</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>100 600 000</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>					
	<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>100 600 000</b></b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>97 300 000</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>3 300 000</b>
	AE engagées en 2021 (E2) <b>411 108 448</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>253 408 448</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>157 700 000</b>
					<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>161 000 000</b></b>
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>157 700 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>3 300 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les prêts du FDES peuvent être constitués de plusieurs tranches dont le paiement peut être prévu sur plusieurs années et par ailleurs conditionné à la réalisation d'événements en fonction du plan de restructuration envisagé. Le versement de l'intégralité du montant peut également être suspendu si l'entreprise a trouvé une solution à ses difficultés (cession d'actifs, nouveaux actionnaires...) ou si elle est entrée en procédure collective. Ainsi, certaines tranches ne sont pas encore tirées par les entreprises alors qu'elles ont été engagées.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prêts pour le développement économique et social

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts pour le développement économique et social		75 000 000 392 400 000	75 000 000 392 400 000		75 000 000 332 000 000	75 000 000 332 000 000

Cette action a pour finalité d'accorder une participation publique ponctuelle au plan de financement d'entreprises dans l'accompagnement de leur restructuration financière et commerciale. Dans le cadre de négociations avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise (actionnaires, partenaires bancaires et financiers, clients et fournisseurs) visant à apporter un appui au bénéfice d'entreprises rencontrant des difficultés, le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) peuvent, dans certains cas, octroyer des prêts du FDES.

Ces prêts s'intègrent dans un plan de financement comprenant, pour l'essentiel, des capitaux privés. Dans une situation où la confiance des tiers a été altérée, les prêts du FDES peuvent permettre de restaurer une dynamique collective de soutien à l'entreprise, en complétant un tour de table financier après des négociations menées sous l'égide du CIRI et des CODEFI avec l'ensemble des partenaires privés de l'entreprise. Ils nécessitent des efforts concomitants des actionnaires ou des créanciers de l'entreprise. Ils sont donc subsidiaires mais déterminants pour l'obtention d'un accord collectif et visent à engendrer un fort effet de levier sur les financements privés.

Le prêt du FDES est rémunéré à un taux égal ou supérieur à celui du marché. Ce taux ne peut être inférieur au taux de référence publié par la Commission européenne. Il s'agit d'exclure tout effet de substitution par rapport aux financements bancaires et de répondre à une problématique qui n'est pas celle du coût du crédit mais de l'accès au crédit. Les conditions du prêt ne doivent pas exposer l'État à des risques supérieurs à ceux supportés par les autres apporteurs de financements privés. Ce cadre d'intervention a été réaffirmé par la circulaire du 9 janvier 2015 relative aux modalités d'accueil et de traitement des dossiers des entreprises confrontées à des problèmes de financement.

Le recours à des prêts du FDES permet d'éviter des situations de sinistre industriel majeures plus coûteuses pour la puissance publique. Cet outil de prêt a donc généralement un rendement économique positif.

Initialement fixée à 75 M€ pour 2021, la dotation budgétaire du FDES a bénéficié du report des crédits ouverts dans le contexte de crise sanitaire et non utilisés en 2020 à hauteur de 594 328 500 € en AE et 691 628 500 € en CP. En outre, cette dotation a été complétée par l'ouverture de 600 000 000 € d'AE et CP par la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021. Ces crédits étaient destinés à accroître la capacité d'engagement du fonds de transition mis en place pour aider les entreprises à financer leurs besoins de liquidités urgents ou à renforcer leur haut de bilan (prêts, fonds propres et quasi-fonds propres).

Cette augmentation de la dotation budgétaire s'est accompagnée d'une refonte temporaire de la doctrine d'utilisation à la suite de l'adoption par la Commission européenne d'un Encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de pandémie. Cet Encadrement temporaire autorise les États membres, jusqu'au 30 juin 2022, à accorder aux entreprises touchées par la crise des prêts à taux bonifiés dans la limite de 25 % de leur chiffre d'affaires 2019. Cette mesure vise à contenir le risque de *credit crunch* inhérent aux périodes de graves et brutales crises économiques, et permet ainsi d'offrir un accès à la liquidité à des entreprises structurellement viables mais rencontrant des difficultés ponctuelles de trésorerie.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	75 000 000	392 400 000	75 000 000	332 000 000
Prêts et avances	75 000 000	392 400 000	75 000 000	332 000 000
<b>Total</b>	<b>75 000 000</b>	<b>392 400 000</b>	<b>75 000 000</b>	<b>332 000 000</b>

En 2021, la mobilisation des prêts FDES s'est appuyée sur la doctrine « Covid-19 » permettant au CIRI de s'affranchir des règles classiques d'intervention de l'État (recherche d'un effet levier de cinq, pratique de taux d'intérêt de marché) pour faire face aux difficultés des entreprises en restructuration à obtenir des liquidités. Au total, 17 prêts ont été octroyés en 2021.

## ACTION

## 02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Prêts participatifs pour le développement économique et social		18 708 448	18 708 448		18 708 448	18 708 448
			0			0

Cette action vise à financer les prêts participatifs au sens de l'article L. 313-14 du code monétaire et financier, attribués à des entreprises de 50 salariés au maximum. La possibilité de recourir à cet instrument a été introduite à l'article 6 de la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020, modifié par l'article 16 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 puis par l'article 185 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

Les modalités d'utilisation de ces crédits sont précisées par le décret n° 2020-1314 du 30 octobre 2020 relatif aux modalités d'utilisation des crédits inscrits pour les prêts participatifs du fonds de développement économique et social.

Jusqu'au 30 juin 2022, les CODEFI ont ainsi la possibilité d'utiliser l'enveloppe du FDES dans ce cadre.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		18 708 448		18 708 448
Prêts et avances		18 708 448		18 708 448
<b>Total</b>		<b>18 708 448</b>		<b>18 708 448</b>

---

**Prêts pour le développement économique et social**

---

Programme n° 862 | Justification au premier euro

Ces prêts participatifs ont pour finalité d'améliorer la structure de bilan des entreprises bénéficiaires, et de leur permettre de disposer d'un volant de trésorerie nécessaire à la reprise d'activité. L'aide peut couvrir des besoins en investissements et des besoins en fonds de roulement. D'une durée de 7 ans, le prêt participatif admet un différé d'amortissement total de 12 mois à partir du décaissement. Son taux est de 3,5 %.

Au 31 décembre 2021, 473 prêts participatifs pour le développement économique et social ont été accordés pour un ticket moyen de près de 37 500 €.

PROGRAMME 868  
**Prêts et avances pour le développement du commerce  
avec l'Iran**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 868 : Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Ce programme a été créé pour fournir les crédits nécessaires à l'amorçage d'un outil de financement souverain des échanges commerciaux avec l'Iran, alors que les canaux de paiements et les financements privés à destination de cet État sont de moins en moins importants.

Les gouvernements français, britannique et allemand ont décidé de recourir à une structure *ad hoc* dont les modalités opérationnelles d'action sont en voie de définition.

Le programme 868 pourra être abondé à l'avenir si les sanctions américaines sont levées, pour accompagner un éventuel retour des entreprises françaises en Iran.



## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
	0	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
	0	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	

**Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Programme n° 868 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>		
<i>Consommation 2020</i>		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>		
<i>Consommation 2020</i>		
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0 0			0 0
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran

Programme n° 868 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>0</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Justification par action****ACTION****01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts et avances pour le développement du commerce avec l'Iran			0 0			0 0

Aucune structure financière adéquate n'ayant encore été rendue opérationnelle pour développer le crédit-export vers l'Iran en 2021, aucun crédit n'a été consommé en 2021.



PROGRAMME 878  
**Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Emmanuel MOULIN**

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Le programme 878 contribue à soutenir les activités de la filière nickel en Nouvelle-Calédonie. Doté de 200 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, il a pour objet le financement du prêt de l'État à la société Prony Resources New Caledonia (« PRNC ») dans le cadre de la reprise de l'activité de la société minière Vale Nouvelle-Calédonie.

La société PRNC est une entreprise d'extraction de minerai (latérites et saprolites) et de production de nickel et de cobalt, située dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. La poursuite de l'exploitation du site imposait de mettre en œuvre une transformation de son modèle, aussi bien sur le plan économique que sur le plan industriel.

Les mesures de soutien financier de l'État, qui respectent les règles européennes, ont été adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021. Elles témoignent de l'importance accordée par l'État à la pérennisation de l'activité de ce site industriel, indispensable à l'activité locale d'extraction minière et de transformation du nickel, et son intérêt dans la préservation des retombées associées à cette activité pour l'économie de Nouvelle-Calédonie.

Le prêt a été accordé fin mars 2021 après le remboursement du précédent prêt du même montant qui avait été accordé en 2016 (programme 867).



## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000	200 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	200 000 000	200 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2021 Consommation 2021		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000	200 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	200 000 000	200 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	

**Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie**

Programme n° 878 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>		
<i>Consommation 2020</i>		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>		<b>0</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>		
<i>Consommation 2020</i>		
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>		<b>0</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000
Prêts et avances	0	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>200 000 000</b>			<b>200 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie		200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000		200 000 000 200 000 000	200 000 000 200 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	+200 000 000	+200 000 000	0	+200 000 000	+200 000 000
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>

## Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie

Programme n° 878 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>200 000 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>200 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>200 000 000</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>200 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>200 000 000</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>0</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>	
AE engagées en 2021 (E2) <b>200 000 000</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>200 000 000</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>0</b></b>	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien à la filière nickel en Nouvelle-Calédonie		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000
		200 000 000	200 000 000		200 000 000	200 000 000

Le groupe brésilien Vale a cédé en décembre 2020 son site minier de Nouvelle-Calédonie au consortium Prony Resources New Caledonia (PRNC). Le site minier est situé à Goro, à 60 km au sud de Nouméa et se compose d'une mine de nickel, d'une usine hydro-métallurgique et d'un port. Le prêt de l'État de 200 M€ a été mis en œuvre en 2021, dans le cadre du projet global de réorganisation du capital et d'un plan d'apport de financements (1,1 Md€ au total), devant garantir la pérennité des emplois et de l'activité. Le prêt a été accordé après le remboursement du précédent prêt du même montant qui avait été accordé en 2016 sur le programme 867.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Prêts et avances	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>



PROGRAMME 876  
**Prêts octroyés dans le cadre des programmes des  
investissements d'avenir**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Bruno BONNELL**

*Secrétaire général pour l'investissement*

Responsable du programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

### Précisions sur le changement de responsable du programme

M. Bonnell a été nommé Secrétaire général pour l'investissement par décret du 26 janvier 2022.

Le présent programme a pour objet de porter le financement en prêt du plan Nano 2022 dans le cadre de la contribution du Programme d'investissements d'avenir (PIA) 3.

En effet, le financement du plan Nano 2022 par le PIA 3 s'élève à 368 M€ en subvention et 200 M€ en prêt. Il est encadré par la convention du 31 décembre 2019 (portant avenant n° 2) à la Convention du 29 décembre 2017 entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants » - volet « Technologies numériques »).

Plus largement, le plan Nano 2022, qui couvre la période 2018-2022, s'appuie sur un financement combiné de l'Europe, de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires du programme d'un montant total supérieur à 1 Md€, et générera un volume de travaux et d'investissements de 5 Md€ au total.

Il s'agit d'un programme de travaux et d'investissements de R&D et de pré-industrialisation visant à maîtriser la production de nouvelles générations de composants électroniques répondant aux besoins des secteurs de l'automobile, des communications 5G, de l'Intelligence Artificielle embarquée, des objets connectés, de l'aérospatial et de la sécurité.

Il s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen à travers la mise en œuvre d'un projet important d'intérêt européen commun - PIIEC ou IPCEI en anglais - dans le domaine industriel.

Le soutien public à ce plan entraînera de nombreux effets positifs pour les écosystèmes français et européens. En France, les retombées attendues incluent :

- des dépenses de travaux et d'investissements réalisés par les partenaires, à hauteur de 5 Md€ ;
- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- le maintien et le développement des sites industriels, avec la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- le renforcement de la collaboration entre les acteurs de l'écosystème, au-delà du seul cadre de travaux de R&D ;
- le soutien à l'innovation et à la compétitivité des filières situées en aval, ainsi que la sécurisation de leur approvisionnement en composants.



## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir		0	0
		0	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	26 000 000 26 000 000	26 000 000 26 000 000	26 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	26 000 000	26 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	

**Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir**

Programme n° 876 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	200 000 000 200 000 000	200 000 000	200 000 000 200 000 000
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>200 000 000</b>		<b>200 000 000</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total
	Dépenses d'opérations financières	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>		
	<i>Consommation 2020</i>		
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir	100 000 000 100 000 000	100 000 000	100 000 000 100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	200 000 000	0	0	100 000 000	26 000 000	26 000 000
Prêts et avances	0	0	0	0	26 000 000	0
Dépenses de participations financières	200 000 000	0	0	100 000 000	0	26 000 000
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>26 000 000</b>	
<b>Total*</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			0 0		26 000 000 26 000 000	26 000 000 26 000 000
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	26 000 000	26 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>
Crédits ouverts - crédits consommés						

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	26 000 000	26 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>

## Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Programme n° 876 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>0</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>26 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>26 000 000</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>26 000 000</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>100 000 000</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>100 000 000</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>26 000 000</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>74 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>74 000 000</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>32 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>42 000 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir			0 0		26 000 000 26 000 000	26 000 000 26 000 000

Ce prêt d'un montant de 200 M€ ouvert en loi de finances pour 2020 a pour but de soutenir l'entreprise SOITEC dans la réalisation des investissements nécessaires aux activités de R&D et de déploiement industriel prévues dans le cadre du plan Nano 2022, et qui serviront à terme à l'industrialisation des technologies mises au point tout au long du programme. 100 M€ ont été versés en 2020 et 26 M€ en 2021 conformément à l'échéancier de tirage figurant dans le contrat de prêt entre la Caisse des dépôts et consignations et l'entreprise SOITEC. Le prêt a une durée de douze ans à compter du 27 mars 2020. Au 31 décembre 2021, le prêt avait fait l'objet de trois tirages à hauteur de 94 M€. Un 4<sup>e</sup> tirage est planifié pour le début d'année 2022 mobilisant la totalité des CP versés à ce jour. Les premiers remboursements du capital du prêt interviendront à compter de septembre 2022.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			26 000 000	26 000 000
Prêts et avances			26 000 000	
Dépenses de participations financières				26 000 000
<b>Total</b>			<b>26 000 000</b>	<b>26 000 000</b>



PROGRAMME 869  
**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express  
entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Marc PAPINUTTI

*Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer*

Responsable du programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le projet « CDG Express » vise à réaliser une liaison ferroviaire rapide, directe et à haut niveau de service entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui a accueilli en 2017 près de 70 millions de voyageurs et se classe au deuxième rang des aéroports européens. Cependant, contrairement à la plupart des grands aéroports internationaux comparables comme Londres, Hong Kong, Shanghai, Tokyo ou encore Oslo, Stockholm, Rome, Paris-CDG ne bénéficie pas d'une liaison ferroviaire express, dédiée et directe avec la ville centre, qui réponde spécifiquement aux besoins des passagers aériens. Cette liaison reliera donc Paris et son principal aéroport en 20 minutes à raison d'un train toutes les 15 minutes, entre 5 heures du matin et minuit, 7 jours sur 7. Essentiel pour améliorer la desserte de la plate-forme aéroportuaire de Roissy à l'horizon 2026, ce projet contribuera au développement de l'image de la France à l'étranger.

L'article L. 2111-3 du code des transports confie la réalisation de l'infrastructure sous la forme d'une concession de travaux à une société détenue majoritairement par SNCF Réseau et le Groupe Aéroports de Paris auxquels la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) s'adjoint pour une participation minoritaire. Le contrat de concession a été signé le 11 février 2019 entre l'État et la société Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express. La durée de la concession est de 50 ans à partir de la mise en service.

L'exploitation de la ligne a été confiée par l'État à une entreprise ferroviaire au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L. 2111-3-1 du code du transport. La société Hello Paris, groupement associant Keolis et RATP Dév, et l'État ont signé le Contrat Service Public pour l'exploitation de la ligne CDG Express le 18 juillet 2019. En plus de l'exploitation commerciale et de la collecte des recettes, cette entreprise assure notamment les missions de conception, construction, financement et de maintenance du matériel roulant (entretien et renouvellement).

La mise en service initialement prévue fin 2023 a été reportée à la fin de l'année 2025, afin de minimiser la gêne pour les voyageurs des lignes ferroviaires concernées en mutualisant les plages de perturbation avec d'autres travaux prévus sur la même période.

Les coûts d'investissement connus et présentés dans ce RAP correspondent au scénario d'une mise en service fin 2025 tel qu'il devrait être contractualisé avec le concessionnaire d'ici l'été 2022.

Un contrat de crédit de 1,7 Md€ a été signé en décembre 2018 (auquel s'ajoutent 100 M€ après signature du premier avenant).

Le besoin de financement global de ce projet, de 2,2 Md€, est couvert :

- d'une part par les apports en fonds propres des actionnaires de la société projet, à hauteur de 0,4 Md€. En phase de construction, ces fonds propres seront préfinancés par un crédit-relais fonds propres (cf. infra) ;
- d'autre part par un emprunt pour un montant de 1,8 Md€, objet du présent programme.

Une part substantielle des investissements, d'environ 530 M€, contribuera directement à l'amélioration de l'infrastructure existante, notamment parcourue par le RER B, le transilien K et les TER Paris-Laon. Le RER B verra par ailleurs sa fréquentation allégée d'une partie de sa clientèle, notamment aux heures de pointe, grâce à la création de la liaison CDG Express.



En période d'exploitation, le service de la dette sera assuré grâce aux recettes du concessionnaire qui comprennent :

- les versements à la société de projet de péages par l'exploitant ferroviaire, en contrepartie de l'utilisation de l'infrastructure (qui tirera lui-même ses recettes des ventes de billets) ;
- les versements de SNCF Réseau à la société de projet, répartissant les péages sur les voies dont SNCF Réseau est gestionnaire d'infrastructure, pour tenir compte des investissements initiaux financés par le concessionnaire ;
- les produits de la taxe aéroportuaire instaurée par l'article 117 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 modifiée par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019. Cette taxe s'applique aux passagers de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle hors correspondance, dans la limite de 1,40 €/passager. Sa mise en place est prévue pour 2026.

Les conséquences de la crise sanitaire tant sur la construction de l'infrastructure (coûts et délais) que sur les perspectives de recettes à la mise en service, dépendantes du trafic aérien, sont en cours d'instruction.

Le 9 novembre 2020, le tribunal administratif de Montreuil a annulé partiellement l'autorisation environnementale du projet CDG Express, sur le volet de la dérogation des espèces protégées, au motif que le projet ne revêtait pas un intérêt public majeur. D'un point de vue opérationnel, SNCF Réseau a suspendu tous les chantiers relatifs au projet CDG Express et pouvant nécessiter l'autorisation annulée. L'État, le concessionnaire et SNCF Réseau ont déposé des requêtes en appel et en sursis à exécution de la décision du tribunal mi-décembre 2020 auprès de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Paris. Le sursis à exécution statué le 18 mars 2021, autorisant une reprise des travaux, n'a cependant pas permis de rattraper le retard engendré.

Ce retard a un impact significatif sur l'ordonnancement des projets prévus sur l'axe Nord. A l'issue des analyses portées au sein des comités de suivi de l'Axe Nord pilotés par le préfet de région Île-de-France, le gouvernement a validé un scénario de ré-ordonnancement des travaux de l'axe nord, ayant pour conséquence un décalage de 12 à 14 mois de la mise en service commerciale du projet CDG Express (début 2027).

L'ensemble des conséquences de ces événements (crise sanitaire et décalage de la mise en service commercial) font actuellement l'objet de discussions entre le concédant et le concessionnaire et se traduiront dans un avenant qui devrait être finalisé en 2023.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+100 000 000	+100 000 000	
Total des AE ouvertes	100 000 000	100 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	416 000 000 296 043 203	416 000 000 296 043 203	416 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-76 000 000	-76 000 000	
Total des CP ouverts	340 000 000	340 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>296 043 203</b>	<b>296 043 203</b>	

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 869

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2020		
	Consommation 2020		
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	450 000 000 326 231 410	450 000 000	450 000 000 326 231 410
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>	<b>450 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>326 231 410</b>		<b>326 231 410</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	326 231 410	416 000 000	296 043 203
Prêts et avances	0	0	0	326 231 410	416 000 000	296 043 203
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>416 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+100 000 000			-76 000 000	
<b>Total*</b>	<b>0</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>326 231 410</b>	<b>340 000 000</b>	<b>296 043 203</b>

\* y.c. FdC et AdP

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		100 000 000		24 000 000				
<b>Total</b>		<b>100 000 000</b>		<b>24 000 000</b>				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021								100 000 000
<b>Total</b>								<b>100 000 000</b>

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>100 000 000</b>		<b>24 000 000</b>				<b>100 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0 0		416 000 000 296 043 203	416 000 000 296 043 203
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+100 000 000	+100 000 000		-76 000 000	-76 000 000
Total des crédits ouverts	0	100 000 000	100 000 000	0	340 000 000	340 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>296 043 203</b>	<b>296 043 203</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+100 000 000	+100 000 000		+43 956 797	+43 956 797

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	416 000 000	416 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>416 000 000</b>	<b>416 000 000</b>

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Justification au premier euro

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>100 000 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>340 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>296 043 203</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021</i> (P3 = P2 - P4) <b>296 043 203</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>100 000 000</b>	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021</i> (P4) <b>0</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>1 122 543 430</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 122 543 430</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>296 043 203</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>826 500 228</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>826 500 228</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>383 000 000</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>443 500 228</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle			0		416 000 000	416 000 000
			0		296 043 203	296 043 203

Au cours de l'année 2021, les crédits de paiement du programme 869 ont été consommés à hauteur de 296 M€ sur les 440 M€ disponibles (cf. précisions dans tableau infra).

Exécution 2021 (en €)	CP
Crédits LFI	416 000 000
Reports entrants	24 000 000
Annulation LFR	(-) 100 000 000
Total des CP ouverts	340 000 000
Consommation	296 043 203
<b>Solde exécution</b>	<b>43 956 797</b>
Demande d'annulation de CP	43 956 797
Demande de CP pour 2022	0

La moindre consommation s'explique en grande partie par les difficultés auxquelles le chantier a été confronté à la suite, en particulier, de l'annulation de l'autorisation environnementale par le tribunal administratif de Montreuil en novembre 2020, laquelle a généré des reports de travaux. Fin 2021, la consommation totale de crédits de paiement s'élève à 873 M€, à rapporter au montant total de l'emprunt consenti par l'État à la société concessionnaire qui s'élève à 1,8 Mds€.

Conformément aux dispositions du contrat de crédit signé le 20 décembre 2018, la consommation des crédits s'effectue sur une base mensuelle. Elle repose sur des demandes de tirages de la part de la société concessionnaire dont la conformité au contrat de crédit est analysée, d'une part, par un organisme technique indépendant qui approuve la réalité de l'avancement des travaux et des engagements des constructeurs, d'autre part, par un organisme extérieur qui vérifie la conformité des documents d'appel de fonds.

La loi de finances rectificative pour 2019 a ouvert 100 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles sur le programme 869. Cette augmentation doit permettre de tirer les conséquences du report de la mise en service de l'infrastructure au 1<sup>er</sup> décembre 2025, contre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le contrat de concession signé en février 2019. Le projet d'avenant correspondant étant toujours en cours de discussion entre l'État et le concessionnaire, les 100 M€ d'autorisations d'engagement ont été reportés en 2022.

**Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle**

Programme n° 869 | Justification au premier euro

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			416 000 000	296 043 203
Prêts et avances			416 000 000	296 043 203
<b>Total</b>			<b>416 000 000</b>	<b>296 043 203</b>



PROGRAMME 877  
**Avances remboursables et prêts bonifiés aux  
entreprises touchées par la crise de la Covid-19**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Thomas Courbe

*Directeur général des entreprises*

Responsable du programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la Covid-19

Le programme 877 est un programme temporaire mis en place par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril. Il fait partie des dispositifs financiers mis en place en urgence au printemps 2020 par le gouvernement pour aider les entreprises faisant face à des difficultés de liquidités.

Finançant les dispositifs d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, il bénéficie aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire n'ayant pas trouvé de solutions de financement suffisantes auprès de leur partenaire bancaire ou d'autres financeurs privés, et qui, malgré les dispositifs mis en place par l'État pour l'ensemble des entreprises (reports de charges fiscales et sociales, activité partielle, prêts garantis par l'État [PGE] et fonds de solidarité), n'ont pas réussi à surmonter leurs difficultés de liquidités.

Le programme, initialement prévu pour les seuls avances et prêts bonifiés aux PME, a été élargi par la 3<sup>e</sup> loi de finances rectificative de 2020 (loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020) aux Entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour ne pas créer d'effets de seuil. Par la voie d'une convention de mandat, conclue le 10 juillet 2020, la gestion du dispositif a été confiée à la filiale de Bpifrance « Bpifrance Financement », qui est ainsi chargée de la mise en place des avances et prêts, après l'instruction des dossiers par les CODEFI (Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises) et la publication de la décision d'octroi par arrêté ministériel.

Le programme, qui devait prendre fin au 31/12/2020, a été prolongé par trois fois :

- jusqu'au 30 juin 2021 par décret du 23 décembre 2020. Ce même décret a assoupli les règles de plafonnement pour les entreprises fermées administrativement pendant le second confinement de la fin d'année 2020.
- jusqu'à la fin de l'année 2021 par décret n° 2021-839 du 29 juin 2021 suite à l'extension de l'encadrement temporaire de la Commission européenne qui régit principalement ce dispositif ;
- jusqu'au 30 juin 2022 par décret n° 2021-1915 du 30 décembre 2021.

En 2021, ce sont 128 aides dont 88 prêts à taux bonifié et 40 avances remboursables qui ont été octroyées pour un montant total de 123,4 M€ en AE et CP. Plus de 11 700 emplois ont ainsi pu être sauvegardés. Ces réalisations d'aide sont en deçà des prévisions (350), en particulier parce que les avances remboursables et prêts à taux bonifié du programme 877 sont mobilisés une fois toutes les solutions de droit commun épuisées. Or certaines de ces solutions, le PGE principalement, ainsi que des dispositifs subventionnels du plan de relance, ont été très largement déployés. Par ailleurs, le dispositif a souvent permis de boucler des tours de table financiers, s'inscrivant ainsi en cofinancement avec des fonds privés (banques, actionnaires), permettant à l'État de ne pas intervenir seul et d'avoir un effet de levier maximal (plus de 30 % alors que la prévision était de 20 %) et de limiter l'intervention directe de l'État.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise**

INDICATEUR 1.1 : Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

INDICATEUR 1.2 : Effet de levier sur l'apport d'autres financements

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement

INDICATEUR 1.4 : Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué

### **OBJECTIF 2 : Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire**

INDICATEUR 2.1 : Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'entreprises soutenues

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'emplois soutenus

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

# Objectifs et indicateurs de performance

## OBJECTIF

1 – Apporter une réponse ciblée et efficace pour les entreprises stratégiques présentant de réelles possibilités de reprise

## INDICATEUR

### 1.1 – Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de défaillance des entreprises soutenues au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022	%	Sans objet	0	15	3	0,8	15

### Commentaires techniques

Périmètre : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, Service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif et ayant déposé le bilan / nombre total d'entreprises ayant bénéficié du dispositif

## INDICATEUR

### 1.2 – Effet de levier sur l'apport d'autres financements

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier sur l'apport d'autres financements	%	Sans objet	42,3	20	35	31,6	Sans objet

### Commentaires techniques

Périmètre : Financement privé ou des collectivités territoriales.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant de financements autres apportés en sus de l'aide accordée / Montant total d'aides levé

## INDICATEUR

### 1.3 – Taux de recouvrement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de recouvrement	%	Sans objet	100	85	95	100	85

**Commentaires techniques**

Périmètre : Principal et intérêts des avances et prêts accordés.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Montant annuel des sommes dues et échues impayées / Total du montant annuel des sommes dues et échues (sans prise en compte des clauses de non remboursement des avances remboursables)

**INDICATEUR****1.4 – Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des entreprises industrielles de 50 à 250 salariés dans le volume d'avances distribué	%	Sans objet	42	75	40	41,4	Sans objet

**Commentaires techniques**

Périmètre : Entreprises ayant bénéficié de l'aide.

Source des données : Reporting interne de la Mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises de 50 à 250 salariés ayant bénéficié de l'aide / Nombre d'entreprises ayant bénéficié de l'aide

**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 1.1**

Le taux de défaillance de 0,8 % est en deçà de la prévision de 15 % qui avait été faite. Cet écart s'explique par l'instruction faite des dossiers, qui évite l'octroi d'une aide sans qu'une solution à court et moyen terme soit trouvée pour les entreprises. Par ailleurs, tous les prêts octroyés ont une franchise d'un an et donc peu de remboursements de prêts ont commencé. Ainsi, il faut probablement s'attendre à ce que l'indicateur croisse sur les prochains exercices.

**Indicateur 1.2**

L'effet de levier du dispositif sur les autres financements atteint 31,6 % à fin 2021 et est nettement supérieur à la prévision de 20 %. Les apports comptabilisés pour mesurer cet effet de levier sont les suivants : apport des actionnaires (ou abandon de créances), autres aides publiques (conseil régional notamment) ou apports bancaires. S'agissant des Prêts Garantis par l'État (PGE), seul 10 % du montant octroyé par les banques (c'est à dire la part non garantie par l'État) est pris en compte. Étant donné que l'intervention directe de l'État sur une fraction du tour de table parvient fréquemment à faire participer des banques ayant initialement refusé un PGE, l'effet de levier en trésorerie pour l'entreprise bénéficiaire est plus important que celui indiqué.

**Indicateur 1.3**

A l'image de l'indicateur relatif au taux de défaillance des entreprises soutenues, le taux de recouvrement de 100 % est supérieur à la prévision de 85 %, et ce pour les mêmes raisons. Les aides octroyées bénéficient d'un différé de remboursement du capital de 1 ou 3 ans, de sorte que les entreprises remboursent trimestriellement les intérêts, ce qui constitue à ce stade des sommes faibles. Il est attendu que cet indicateur baisse, en répercussion de la hausse des défaillances d'entreprises ou de leurs difficultés pour rembourser les sommes dues.

**Indicateur 1.4**

Cet indicateur de 41,4 % est inférieur à la prévision de 75 % pour 3 raisons principales :

- Le dispositif a été élargi aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- Le dispositif a bénéficié à des entreprises industrielles de moins de 50 salariés ;
- la situation sanitaire a particulièrement fragilisé certains secteurs non industriels S1 et S1bis (tourisme, traiteurs...) pour lesquels le dispositif a été sollicité.

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 2 – Contribuer à la pérennité des entreprises les plus affectées par la crise sanitaire

### INDICATEUR

#### 2.1 – Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Montant moyen des avances ou prêts par emploi concerné	€	Sans objet	10117	20000	11000	10537	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Montant total accordé en € / Nombre d'emplois concernés

### INDICATEUR

#### 2.2 – Nombre d'entreprises soutenues

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'entreprises soutenues	Nb	Sans objet	81	350	217	128	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE

Mode de calcul : Nombre d'entreprises soutenues

### INDICATEUR

#### 2.3 – Nombre d'emplois soutenus

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'emplois soutenus	Nb	Sans objet	5933	20 000	12000	11711	Sans objet

#### Commentaires techniques

Périmètre : Salariés des entreprises bénéficiaires.

Source des données : Reporting interne de la mission de restructuration des entreprises, service de l'industrie, DGE.

Mode de calcul : Nombre de salariés employés dans les entreprises bénéficiaires, emplois liés inclus (ex. pigistes).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Indicateur 2.1

Le montant moyen octroyé par emploi à fin 2021 est de 10 537€ et est inférieur à la prévision de 20 000€. Les raisons principales sont un effet de levier meilleur qu'escompté et une doctrine d'emploi qui limite le montant maximal par emploi à 20 k€ (sauf cas particuliers).

### Indicateur 2.2

Le nombre de 128 entreprises soutenues en 2021 est en deçà de l'objectif fixé à 350, ce qui illustre le recours massif aux dispositifs de droit commun (PGE), activité partielle, report ou annulation de charges sociales et fiscales, et leur efficacité pour traiter la situation des entreprises. De même, la mise en place du plan de relance aux nombreuses composantes subventionnelles a pu prendre le relai des mécanismes de prêts ici proposés.

### Indicateur 2.3

Il était estimé à l'été 2020 que 20 000 emplois pourraient être sauvegardés par la mesure. Cependant, au vu du premier mois entier de distribution de l'aide, la prévision a été ramenée à 12 000 emplois concernés.

Le nombre d'emplois effectivement soutenus à fin 2021 est de 11 711 et est inférieur à la prévision initiale de 20 000 mais proche de la prévision actualisée. Le nombre d'emplois soutenus a connu un regain avec l'élargissement du dispositif aux ETI.

Le dispositif vise à soutenir les entreprises en leur apportant en urgence la liquidité nécessaire pour éviter un état de cessation des paiements. Compte tenu du public ciblé par le dispositif, le taux de perte attendu est non nul. Le dispositif doit par conséquent être orienté principalement vers les entreprises stratégiques pour l'économie française et présentant de réelles possibilités de reprise (prévisionnel de trésorerie, ...)

Le caractère stratégique des entreprises bénéficiaires s'apprécie notamment au regard de leur positionnement au sein d'une chaîne de valeur ou sur un territoire (bassin d'emploi).

A la création du dispositif, le nombre de bénéficiaires a été estimé à 500 entreprises. Le dispositif a été prolongé en 2021 et élargi aux ETI.

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

# Présentation des crédits

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	123 372 500	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+350 000 000	+350 000 000	
Total des AE ouvertes	350 000 000	350 000 000	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	

### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	123 372 500	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+350 000 000	+350 000 000	
Total des CP ouverts	350 000 000	350 000 000	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	



**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 877

**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	40 696 899	0	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>40 696 899</b>		<b>40 696 899</b>

**2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19	40 696 899	0	0
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>40 696 899</b>		<b>40 696 899</b>

**PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	40 696 899	0	123 372 500	40 696 899	0	123 372 500
Prêts et avances	40 696 899	0	123 372 500	40 696 899	0	123 372 500
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+350 000 000			+350 000 000	
<b>Total*</b>	<b>40 696 899</b>	<b>350 000 000</b>	<b>123 372 500</b>	<b>40 696 899</b>	<b>350 000 000</b>	<b>123 372 500</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2021		459 303 101		459 303 101				
<b>Total</b>		<b>459 303 101</b>		<b>459 303 101</b>				

#### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						109 303 101		109 303 101
<b>Total</b>						<b>109 303 101</b>		<b>109 303 101</b>

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>459 303 101</b>		<b>459 303 101</b>		<b>109 303 101</b>		<b>109 303 101</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19		123 372 500	0 123 372 500		123 372 500	0 123 372 500
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+350 000 000	+350 000 000		+350 000 000	+350 000 000
Total des crédits ouverts	0	350 000 000	350 000 000	0	350 000 000	350 000 000
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>	<b>0</b>	<b>123 372 500</b>	<b>123 372 500</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+226 627 500	+226 627 500		+226 627 500	+226 627 500

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	0	0
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucun crédit n'a été ouvert sur le programme 877 en LFI 2021, le programme ayant été alimenté par les reports de 2020 sur 2021, octroyés par arrêté du 13 janvier 2021 à hauteur de 459,3 M€ en AE et CP.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits (500 M€ en AE et CP) ont été ouverts pour 2020 par la loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020.

Le programme a été prorogé une première fois jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020, puis une deuxième fois jusqu'au 31 décembre 2021 par décret n°2021-839 du 29 juin 2021. Il a fonctionné sur la base des crédits reportés de 2020 sur 2021.

## Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19

Programme n° 877 | Justification au premier euro

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>350 000 000</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>350 000 000</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>123 372 500</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>123 372 500</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>226 627 500</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>123 372 500</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>123 372 500</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>123 372 500</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dépenses du programme sont en AE=CP (versements à BPI), aucun reste à payer n'est donc à constater au 31 décembre de chaque année.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise du Covid-19		123 372 500	123 372 500		123 372 500	123 372 500
			0			0

Les crédits (500 M€ en AE et CP) ont été ouverts par la loi de finances rectificative pour 2020 du 25 avril. Le programme ayant été prorogé une première fois jusqu'au 30 juin 2021 par décret n° 2020-1653 du 23 décembre 2020, puis une deuxième fois par décret n°2021-839 du 29 juin 2021, il a fonctionné sur la base des crédits reportés de 2020 sur 2021.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		123 372 500		123 372 500
Prêts et avances		123 372 500		123 372 500
<b>Total</b>		<b>123 372 500</b>		<b>123 372 500</b>

Le programme couvre le versement d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés à des PME et ETI fragilisées économiquement du fait de la crise sanitaire et présentant un caractère stratégique. La consommation 2021 sur l'enveloppe de 459,3 M€ reportée de 2020 sur 2021 est de 123,4 M€. Elle correspond aux dépenses budgétaires des aides octroyées en 2021 et décaissées en 2021. Au 31/12/2021, 128 aides ont été octroyées pour un montant de 123,4 M€. Les prêts bonifiés sont majoritaires, ils représentent 69 % de l'enveloppe de crédits consommés en 2021. Les durées de prêts vont de 3 à 10 ans avec des différés d'amortissement en moyenne de 1,6 an. La Mission restructuration des entreprises (MRE) de la direction générale des entreprises et les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'assurent, chacun en ce qui le concerne, de la pertinence économique du projet et sécurisent la soutenabilité de son financement. L'instruction des demandes est basée sur les critères rappelés dans le décret d'application (n° 2020-712 du 12 juin 2020).

Par décret n° 2020-1140 du 15 septembre 2020, le dispositif a été ouvert aux petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI). Une attention toute particulière est portée au plan d'affaires de la société afin de juger de son caractère réaliste ou non en comparaison des exercices précédents, et surtout au prévisionnel de trésorerie qui est le meilleur indicateur des besoins de la société et de sa gestion des liquidités. Les entreprises en plan de sauvegarde ou de redressement sont éligibles au dispositif. Pour chaque dossier, les éléments suivants sont également pris en compte par le service instructeur : positionnement économique et industriel ou service de l'entreprise, comprenant son caractère stratégique, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur et l'importance sociale de l'entreprise au sein d'un territoire ; ainsi que sa capacité de retournement. Il ne peut être opposé aux services instructeurs un droit à bénéficier de ce dispositif. Les décisions d'octroi ont fait l'objet d'un arrêté du ministre chargé de l'économie.

---

**Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19**

---

Programme n° 877 | Justification au premier euro

La sous-exécution par rapport aux crédits disponibles en 2021 est liée à une forte mobilisation par les entreprises des premiers dispositifs d'urgence déployée par l'État, dont le prêt garanti par l'État (PGE), qui a eu des résultats supérieurs aux estimations. Les entreprises se sont donc moins tournées vers le dispositif d'avances remboursables et prêts bonifiés du programme 877, sollicité une fois toutes les demandes au titre des dispositifs dits « génériques » non abouties.